

Discours de Christian Zueras (CGT)

La violence d'Etat contre les migrants de la Place de la République à Paris montre ce que la loi « sécurité globale », dans la continuité de l'état d'urgence dit sanitaire, prépare pour toute la population : se rassembler, revendiquer, contester devient immédiatement passible de peines d'emprisonnement et de fortes amendes.

La CGT s'oppose au projet de loi de sécurité globale et a appelé ses organisations à participer aux initiatives, rassemblements et manifestations avec toutes les organisations syndicales, associatives et politiques qui défendent les droits humains et les libertés fondamentales dont celles d'informer et d'être informé.

Après deux fortes initiatives les 17 et 21 novembre, la coordination #stopsecuriglobal organise les marches des libertés contre les lois liberticides aujourd'hui samedi 28 novembre.

Des centaines de mobilisations sont prévues sur tout le territoire ...

L'indignation monte de jour en jour face à un gouvernement qui mène une politique de régressions sociales et qui profite d'une grave crise sanitaire pour multiplier des projets de lois liberticides et des réformes sociales injustes. Ce signal d'une politique autoritaire est insupportable. Elle vise à diviser la population et à attiser la haine et le racisme.

Les scènes de violences policières que nous avons pu voir, cette semaine, lors de l'expulsion du camp des exilé.es à la place de la République, lors de l'arrestation du producteur dans le 17^{ème} arrondissement de Paris, traité à multiples reprises de « sale nègre », sont édifiantes, révoltantes et graves.

Elles révèlent à quel point les politiques menées sont dangereuses. Hélas, elles s'ajoutent à tant d'autres vus et vécues ces dernières années.

Alors que le gouvernement tente de museler le monde du travail et la presse, les images diffusées par des journalistes et citoyen.nes montrent que la vérité sur ces événements n'aurait jamais été dévoilée si la liberté de filmer était interdite par la loi. Rien ne peut justifier l'annihilation du devoir d'émanation de la vérité.

Il ne suffit pas de proclamer l'existence de droits politiques, économiques, sociaux et culturels. Encore faut-il pouvoir les exercer effectivement.

Et l'un des moyens pour y parvenir, c'est en usant de la liberté fondamentale que constitue le droit de se rassembler et de manifester dans l'espace public.

Mercredi, le préfet de Police de Paris a interdit la marche des libertés de samedi à Paris, manifestation pourtant déclarée par les syndicats des journalistes dont le SNJ CGT.

La CGT, le SNJ et le SNJ CGT ont déposé un référé liberté auprès du tribunal administratif dès jeudi pour contester cette interdiction.

En effet, dans un contexte de lutte contre une loi qui étouffe les libertés, interdire aux citoyens d'exprimer leur opposition est particulièrement dangereux dans une démocratie.

Prendre prétexte de la situation sanitaire, alors même qu'une première phase de déconfinement est annoncée dès ce samedi 28, est inadmissible. La CGT le réaffirme : les colères ne doivent pas être confinées et la liberté de manifester doit rester restée pleine et entière.

L'audience est prévue aujourd'hui, à 15h, au tribunal administratif de Paris.

Nous nous féliciterons alors d'une décision d'annulation d'interdiction qui permettra à toutes et tous de pouvoir jouir pleinement des droits fondamentaux.

Le délibéré sera rendu ce soir ou demain mais, quoi qu'il en soit, la CGT appelle à participer massivement aux marches des libertés.

Montreuil, le 27 novembre 2020